

Nombre de Conseillers

En exercice : 13

Présents : 08

Votants : 10

Votes pour : 09

Votes contre : 01

Abstention : 0

L'an deux mille douze**Le 13 décembre**

Le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-la-Chiésaz dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Madame Eliane VIRE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 6 décembre 2012

Présents : Mesdames, Messieurs,
Eliane VIRE, David DUFOUR-FONTAINE, Corinne FREZIER, Jean-Jacques GUINOT, Nadine BERNARD, Isabelle DEMOTZ, François LAVIGNE-DELVILLE, Laurent VINCENT

Procurations : Guy CORMORAND à David DUFOUR FONTAINE
Viviane DESMONS, à Corinne FREZIER

Absents : Fabrice BOUILLOUX, Alain ORLU, Yolande MERMIN

Secrétaire de séance : Corinne FREZIER, François LAVIGNE-DELVILLE

CERTIFIÉE EXECUTOIRE

Le Maire,

Préfecture

11 DÉC 2013

ARRIVÉE

**Objet : Actualisation des tarifs et de la durée des concessions dans le cimetière**

Madame le Maire rappelle qu'il est réservé dans le cimetière de la commune une étendue exclusivement affectée à des concessions de terrains pour fondation de sépultures privées, à savoir :

- Concession pleine terre : deux places
- Caveau : trois places
- Columbarium : case à urnes

Elle souhaite que les tarifs et la durée des dites concessions soient réactualisés.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et après délibération décide :

Art. 1. Le prix des concessions et cases de columbarium est désormais fixé à:

- Concessions pleine terre et caveau : **150€**
- Case de columbarium : **500€**

Art. 2. Les concessions et cases de columbarium sont attribuées pour une durée unique, à savoir :

- Trente ans renouvelables

Art. 3. Les concessions et cases de columbarium pourront être renouvelées pour la même durée au prix du tarif en vigueur au moment du renouvellement.

Art. 4. Le règlement du cimetière est tenu en Mairie, à disposition du public.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Eliane VIRE

